

Séance du 3 Mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois mai à vingt-heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 27/04/2023*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 27/04/2023

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - COJEAN François - VIDCOQ Marc – GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE POTIER Marie-Laure - LE DEUFF Olivier - - LE MARCHAND Fabienne LE MAINTEC Gwenaëlle - JAN Antoine-LIZIARD- FLOC'H Marion

Absent excusé : NEVO Laurent donne pouvoir à Alain GUILLAUME

Secrétaire de séance : Fabienne LE MARCHAND

1/ 2023-43 : Aménagement de chicanes rue de la Gare : choix entreprise

Mr Loic NOGUES présente la consultation réalisée par le cabinet géomètres NICOLAS. 4 entreprises ont été consultées, deux ont répondu : Marquage de l'Ouest de Plérin et Hélios de Guichen.

Après analyse, les notes attribuées en fonction des critères sont les suivantes :

Marquage de l'Ouest : 79.82 / 100

Hélios : 100 / 100

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Helios avec l'offre à 5 589 € HT (6 706.80 € TTC) et autorise M. Le Maire à notifier et à signer les pièces du marché.

2/ 2023-44 : Point à temps automatique et manuel : choix entreprise

Mr Loic NOGUES rappelle les critères de la consultation :

- Travaux à réaliser entre mi-juin et mi-juillet, sur la base de 5 tonnes pour le point à temps manuel et sur la base de 15 tonnes pour le point à temps automatique

4 entreprises ont été consultées, trois retours :

BERTHO TP : ne souhaitant pas répondre, manque de personnel

COLAS : 19 735 € HT soit 23 682 € TTC

EIFPAGE : 22 325 € HT soit 26 790 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre faite par l'entreprise COLAS au prix de 19 735 € HT et autorise M. Le Maire à notifier et à signer les pièces du marché.

3/ Plateforme et city stade - compte-rendu de la commission d'appel d'offres et choix des entreprises.

Mme LE MAINTTEC Gwenaelle présente les consultations réalisées par la commission d'appel d'offres avec la collaboration de l'ADAC

2023-45 Plateforme : 4 entreprises ont été consultées, 3 ont répondu : SAS BERTHO TP de St Guen, COLAS de Loudéac, EUROVIA BRETAGNE de Ploufragan
Après analyse, les notes attribuées en fonction des critères sont les suivantes :

SAS BERTHO TP : 18.71

COLAS : 20

EUROVIA BRETAGNE : 14.88

Au vu de cette analyse et des notes attribuées aux candidats, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre de l'entreprise COLAS France qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères du règlement de consultation pour la base technique soit offre à **16 960 € HT** , **20 352 € TTC** et autorise M. Le Maire à notifier le marché et à signer les pièces s'y rapportant.

2023-46 City stade : 4 entreprises ont été consultées, 3 ont fait une offre : SAS QUALI-CITE Bretagne de Nivillac, Société SPORT NATURE de Beignon et SAS SPORT DEVELOPPEMENT URBAIN de Guidel

Après analyse, les notes attribuées en fonction des critères sont les suivantes :

SAS QUALI-CITE Bretagne : 17.51

SPORT NATURE 18.543

SAS SPORT DEVELOPPEMENT URBAIN : 18.85

Au vu de cette analyse, des auditions et des notes attribuées aux candidats, l'assemblée délibérante décide de retenir l'offre de l'entreprise **SAS SPORT DEVELOPPEMENT URBAIN (SDU)** à **55 483.53 € HT** soit **66 580.54 € TTC** et autorise M. Le Maire à notifier le marché et à signer les pièces s'y rapportant.

4/ Travaux La Chouette chevêche : contacts en cours avec M. HERVE du cabinet ATE, et une réunion avec les riverains va être programmée.

5 / Marché de restauration des retables

Les offres sont en cours d'analyse par Mme LENNON, architecte en charge du dossier.

6 / Affaires sociales, jeunesse et aînés

- Formation gestes qui sauvent 13/05 lancée auprès des associations : un seul retour des associations, école Ste Thérèse. Il est proposé d'élargir cette formation aux élus et personnel (total de 15 places)
- Journée animation Ludothèque et SIJ le 11/07 à Saint-Caradec : ouverte à tout le bassin de Loudéac, Objectifs : rencontres des jeunes et faire connaître la ludothèque
- Conférence prévention et risques d'arnaques proposée par la gendarmerie aux associations le 19 septembre
- Forum aidants/aidés du 18 novembre : nutrition, risque de chutes, mini conférences, ateliers ...
- Projet d'enquête d'opinions sur les attentes des personnes âgées de plus de 72 ans.

Ces trois derniers points seront abordés et délibérés lors de la prochaine réunion de CCAS du 15/05.

7/ 2023-47 Adhésion à l'Association Sons de Bretagne. L'association se charge de recruter les artistes pour les 12 spectacles des jeudis pendant l'été dans les dix communes adhérentes autour de Guerlédan. Les installations de sons et de lumières sont installées et animées par un prestataire extérieur.

La participation demandée pour chacune des dix communes adhérentes s'élève à 800€. Libre à la commune ou à une association candidate d'installer une buvette ou un barbecue pour compléter l'animation.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, décide le versement d'une participation de 800 €.

Le concert à ST CARADEC aura lieu le jeudi 6 juillet à partir de 19h30.

8/ Taxe habitation sur les logements vacants

La DGFIP nous fait part de la date limite d'adhésion à la Taxe d'Habitation sur les logements vacants, avant le 30 Septembre.

Une réflexion sur cette question trouve sa justification dans la pénurie de logements qui frappe notre commune et le territoire de Loudéac Communauté. En complément des initiatives existantes, la possibilité de taxer les logements vacants permettrait

sans doute d'accélérer leur remise en service. Il faut rappeler que, contrairement aux propriétaires de résidences secondaires, les propriétaires de logements vacants ne paient pas de taxe d'habitation.

Qu'est ce qui différencie une résidence secondaire d'un logement vacant ? Une résidence secondaire est meublée et accueille ses occupants pour leurs loisirs quelques jours par an ou davantage. **Un logement vacant est un logement inoccupé depuis plus de deux ans et vide de meubles.**

La taxe a pour objectif de favoriser la réhabilitation et la remise en location des logements vacants pour rendre le marché plus dynamique et répondre à la demande de logements. *Exemple : Guerlédan*

L'assemblée délibérante décide de créer une commission de travail afin de procéder à un inventaire des logements vacants, la suite à donner à la possibilité d'instituer une taxe d'habitation sur les logements vacants sera examinée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

9 / Journée élus-personnel du mercredi 14 juin.

La journée était initialement prévue au Château de la Roche Jagu, propriété du Département des Côtes d'Armor mais ce projet n'a pas pu aboutir pour des raisons d'indisponibilité de salles et aussi du restaurateur le mercredi. Elle se déroulera donc, dans un autre lieu, à Quimper, dans l'école de broderie d'art Pascal JAOUEN. Nous y tiendrons notre réunion de travail entre élus et personnel communal puis Monsieur JAOUEN nous fera la visite guidée de son école de broderie et de sa salle d'exposition.

10 / Questions diverses

- **Maitrise d'œuvre boulangerie** : L'atelier d'architecture KLM va nous proposer une mission de suivi de chantier, dans le prolongement de sa mission sur l'opération NPPL.
- **Marché hebdomadaire** : réussite du marché, environ 100 acheteurs chaque vendredi , les exposants sont très satisfaits.

Mme OLLITRAULT Michelle propose à l'assemblée de faire l'acquisition de sacs en matières recyclées avec logo de ST CARADEC. Accord, à l'unanimité, de l'assemblée, pour commander 500 sacs au prix de 1.35 € HT l'unité.

- **Jury binômes lycée Merdrignac, le 17 Mai après-midi** : J. LE CORF (LCBC), M.Ch. CADOUX, Y. VIDELOT, M. OLLITRAULT, L. NOGUES, L. NEVO, V. THOME, F. COJEAN, V. LAMANDE, Ch LE MEUR, A. GUILLAUME

- **Cheval Noir -Résidence Relais** : inauguration le vendredi 9 juin 2023 à 18 h

- **2023-48 Conseiller municipal désigné membre du CCAS** : Mme Marion LIZIARD-FLOC'H, , conseillère municipale, sollicite son intégration en tant que membre électif au sein du CCAS.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, désigne Mme LIZIARD-FLOC'H, membre élue du CCAS.

- **Semi-marathon au départ de Pontivy-Loudéac** : il est proposé au Conseil Municipal de reconduire la participation d'une équipe caradoécienne portant les couleurs de notre commune, dans les mêmes conditions que l'an passé. L'information et les inscriptions feront l'objet d'une communication par illiwap.

Accord à l'unanimité de l'assemblée.

- **Bâtiments** : Mme THOME soumet à l'assemblée un devis de rénovation peinture du logement duplex, place du Calvaire avant de le soumettre à la location. Devis proposé épar Estéban BOU de 3 439.80 € TTC.

Accord, à l'unanimité, de l'assemblée délibérante.

- **Travaux réseaux eau potable** : M. Marc VIDCOQ, président du Syndicat d'eau de l'Hilvern, informe le Conseil Municipal, des travaux de renforcement de réseaux eau potable ayant lieu route de contournement pour alimentation entreprise LE CLEZIO, ainsi que les travaux rue du Moulin avec sortie des compteurs des particuliers.